

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juin 2016**  
~~~~~

**CRÉATION DE CHEMINEMENT DOUX - REQUALIFICATION PAYSAGÈRE DE L'ENTRÉE  
DES GORGES DE L'HÉRAULT ET RETRAITEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 4  
SUR LE SECTEUR PONT DU DIABLE - CLAMOUSE  
PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juin 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian VILONG, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, M. José MARTINEZ, M. Philippe MACHETEL, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Amélie MATEO, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : M. Georges PIERRUGUES à M. Michel SAINTPIERRE, Mme Agnès CONSTANT à Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Nicole MORERE à M. Louis VILLARET, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à M. Claude CARCELLER, M. Bernard GOUZIN à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Olivier SERVEL à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés : M. Gérard CABELLO, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Béatrice WILLOQUAUX

Absents : M. Maurice DEJEAN, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 40	Pour 36 Contre 1 Abstention 3
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes, en particulier sa compétence relative à l'opération Grand Site de France « Saint Guilhem – le –Désert – Gorges de l'Hérault ».

Considérant qu'au cœur du grand site de France « Saint Guilhem – le –Désert – Gorge de l'Hérault » se trouve la route départementale n° 4 qui dessert le Pont du Diable, la Grotte de Clamouse et la commune de Saint-Guilhem-le-Désert,

Considérant que depuis l'adoption du plan de circulation et de stationnement en 2004, la requalification de cet axe est inscrite au programme d'action du Grand Site de France,

Considérant que les objectifs de l'opération sont de fluidifier les circulations, réduire le stationnement sauvage, créer des circulations douces (piéton, cycles et navettes de transport) et requalifier les abords de la voirie,

Considérant qu'en 2011, une étude préliminaire portée par le Conseil départemental de l'Hérault a été réalisée et plusieurs options d'aménagements ont été définies en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- créer et sécuriser les cheminements doux sur l'entièreté du parcours,
- assurer la fluidité et la sécurité du trafic routier,
- intégrer la dimension paysagère et patrimoniale du site,
- prendre en compte les ouvrages existants et milieux environnants.

Considérant que l'ensemble du projet s'étend sur un linéaire d'environ 3 300m entre le Pont du Diable et le panneau d'entrée dans Saint Guilhem le Désert pour un coût des travaux estimé à 4 000 000 € HT,

Considérant que compte tenu de l'ampleur de l'opération, cette dernière est décomposée en 2 séquences :

- La séquence 1 : Entre le pont du Diable et l'entrée du parking de la Grotte de Clamouse
- La séquence 2 : Entre l'entrée du parking de la Grotte de Clamouse et le panneau d'entrée de Ville de Saint Guilhem le Désert.

Considérant que le Conseil départemental de l'Hérault envisage le démarrage des travaux de la première séquence à la fin de l'année 2017,

Considérant que cette séquence présente un linéaire d'environ 900 m et le coût des travaux est estimé à 962 500 € HT réparti à part égale entre le Département et la communauté de communes, Considérant que dans le cadre de sa compétence «Grand Site de France », la communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements inhérents à la création des circulations douces et aux traitements paysagers des abords de la route départementale dont le coût de ces aménagements est estimé à 481 250 € HT,

Considérant qu'au titre de l'opération Grand Site de France, la Direction Régionale de l'Environnement et du Logement est en mesure de financer une première partie de cette opération à hauteur de 50 000 € HT,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre et trois abstentions,**

- d'approuver le projet de plan de financement correspondant ci-dessous :

<i>mai-16</i>		<b>Communauté de Communes Vallée de l'Hérault</b>			
<b><i>Plan de financement prévisionnel</i></b>					
<b>Création de cheminements doux, requalification paysagère de l'entrée des gorges de l'Hérault et retraitement de la route départementale 4</b>					
<b>Secteur pont du Diable - Clamouse</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>POSTES</b>	<b>MONTANT (HT)</b>	<b>TAUX</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT (HT)</b>	<b>TAUX</b>
TRAVAUX	481 250,00 €	100%	Etat DREAL 2016	50 000,00 €	10%
			PART FINANCEURS HT	50 000,00 €	10%
			PART CCVH HT	431 250,00 €	90%
			PART FCTVA	91 019,78 €	16%
			PART CCVH TTC	436 480,23 €	76%
<b>TOTAL HT</b>	<b>481 250,00 €</b>		<b>TOTAL HT</b>	<b>481 250,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>577 500,00 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>577 500,00 €</b>	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat et tout autre financeur pour la demande de subvention décrite ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 1323 le 21/06/16  
Publication le 21/06/2016  
Notification le  
**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**  
Gignac, le  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20160620-lmc185063-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

